



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE**

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

B34_27_06_24

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin

OBJET
CONVENTION ENTRE
ENCHÈRES AUTO
ALCOPA AUCTION ET LE
SDIS 37 POUR LA VENTE
DE VÉHICULES ET
MATÉRIELS REFORMES
PAR UN COMMISSAIRE
PRISEUR

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction départementale du SDIS 37, sise à Fondettes, le jeudi 27 juin 2024 à 09h00, sous la présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente du SDIS 37

Date de convocation du bureau : le 19 juin 2024

Présents :

Madame Jocelyne COCHIN, Monsieur Cédric DE OLIVIERA, Madame Brigitte DUPUIS, Madame Martine CHAIGNEAU, Monsieur Olivier LEBRETON
Contrôleur général Dominique PORTENARD, Colonel Ludovic POIRIER

Absent(s) et excusé(s) :

Nombre de conseillers :

- en exercice :	5
- présents :	5
- votants :	5
- pouvoirs :	0

**CONVENTION ENTRE ENCHÈRES AUTO ALCOPA AUCTION ET LE SDIS 37 POUR LA VENTE DE
VÉHICULES ET MATÉRIELS REFORMES PAR UN COMMISSAIRE PRISEUR**

Chaque année, le service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (SDIS 37) procède à l'aliénation et à la vente de véhicules et matériels en tous genres, réformés en raison de leur vétusté ou trop endommagés pour procéder à une réparation, ou ne présentant plus les performances techniques attendues.

Le SDIS 37 a confié cette mission à la société ALCOPA AUCTION, sise à Esvres-sur-Indre, par délibération en date du 23 septembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Celle-ci arrive à échéance prochainement.

Ce procédé assure une large publicité, gage de transparence, à moindre coût.

Les commissaires-priseurs garantissent le stockage des véhicules et des matériels, mais également le contrôle technique des véhicules et la mise aux enchères, pour une commission calculée sur la base de 2 % du montant de la vente.

Les lots non vendus à une vente sont inclus dans les vacations suivantes.

Il est donc envisagé de renouveler ladite convention entre le SDIS 37 et la Société ALCOPA AUCTION afin de procéder à la vente aux enchères publiques des véhicules et matériels réformés.

Cette convention ne présente pas de condition d'exclusivité, aussi le SDIS 37 conserve la possibilité de faire appel à une autre technique de vente si celle-ci en optimise les conditions de cession pour l'établissement.

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée d'un an et sera reconduite tacitement 3 fois sans pouvoir excéder une durée totale de quatre années.

Le projet de convention est en annexe du présent projet de rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à signer la convention confiant la vente aux enchères publiques des véhicules et matériels réformés du SDIS 37 à la société ALCOPA AUCTION.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 037-283700110-20240627-B34_27_06_24-DE



Pour extrait conforme à la séance du bureau du conseil d'administration du 27 juin 2024
A Fondettes, le 27 juin 2024

La présidente du conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jocelyne Cochin'.

Jocelyne COCHIN